



Demande de prêt de matériel et de prestations
Demande d'autorisations administratives

Cette demande doit être envoyée ou faxée au service Jeunesse et Sports
Impérativement et au plus tard 5 semaines avant la date de la manifestation
pour pouvoir être étudiée

Tél : 05.65.75.51.10 Fax : 05.65.77.51.11
secretariatsports@mairie-rodez.fr

Demande de matériels

Demandeur

Dénomination ou raison sociale

.....

Coordonnées

Nom

Prénom

Qualité (Président, Trésorier, Secrétaire, autre)

Code postal

Ville

☎

✉ e mail



Nature de la Manifestation

.....

Date(s) de la Manifestation

Le

Du au

Lieu de la manifestation

Amphithéâtre : Foyer bar Salle de spectacle Dojo -3 salle multisport -3 Salle de gymnastique -4 Salle d'armes -4 Gymnase -4

Gymnase du Vallon

Dojo du Vallon

Trauc : Quillodrome Plaine de Jeu Pelouses stand de tir à l'arc

Vabre : Parc Préau complexe de Tennis stade d'athlétisme

Stade Louis Polonia

Boulodrome Saint Eloi

Salle polyvalente de Saint Eloi

Boulodrome Camonil

Salle des fêtes
 Salle de Calcomier
 Salle camping municipal de Layoule
 Ecole : nomlocaux utilisés
 Domaine public : adresse : n° rue.....

Nature de la demande

Matériels souhaités

Plus d'info : service Culture Animation : 05.65.77.88.20

Tables et chaises ou bancs pourpersonnes si repas assis
 oumètres linéaires si buffet

Abri facile :
 Barrières vauban.....
 Banderoles Ville de Rodez.....
 Autres



Autres prestations souhaitées (branchements eau, électricité ...)

Électricité :

Monophasé : Oui Non Triphasé : Oui Non Puissance estimée :E

au :

Rampe d'eau : Oui Non Branchement : Oui Non

Autres :

Conditions de prêt des matériels et de réalisation des prestations

Conformément à la délibération du conseil municipal du 16 novembre 2009,

Pour les manifestations présentant un intérêt pour Rodez,

Pour les événements se déroulant sur le territoire communal ou sur des installations appartenant à la Ville de Rodez :

- 1 - prestations pour des associations, des écoles primaires publiques ou privées de Rodez : valorisation
- 2 - prestations pour des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, administrations, institutions : facturation
- 3 - pas de prestations pour les entreprises.

Demande d'autorisations administratives

Nature de la demande

Licences de débit de boissons

Plus d'info : service Prévention -Sécurité Publique-Réglementation : 05.65.77.89.04

Article L.3321-1 du code la santé publique

Article L.3335-4 code du sport : Attention la vente et la distribution d'alcool des groupes 2 à 5 dans les enceintes sportives est strictement interdite, elle peut être autorisée sur demande par Le Maire à raison de 10 manifestations par an et par organisateur.

Licence 1

Boissons sans alcool, eau minérale ou gazéifiée, jus de fruits ou de légumes non fermentées ou ne comportant pas de traces d'alcool supérieure à 1,2 degrés, limonade, sirop, infusion, thé, café, lait ou chocolat.

Licence 2

Boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, poiré, hydromel auxquels sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool.

Licence 3

Vins doux naturels autres que ceux appartenant au groupe 2, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueur de fraise, framboise, cassis ou cerise, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Occupation du domaine public nécessitant un arrêté de circulation et/ou de stationnement

Plus d'info : service Prévention -Sécurité Publique-Réglementation : 05.65.77.89.04

Circulation

Voies empruntées :du n°au n°

Dates

Heures.....

Voies à neutraliser :du n°au n°

Dates

Heures.....

Stationnement

Emplacements à neutraliser : N°rue.....

Dates

Heures.....

Présence policière

Emplacements à neutraliser :

Dates

Heures.....

Cet imprimé a vocation à faciliter l’instruction de votre demande et ne vaut en aucun cas acceptation.

Le détail des prestations qui vous seront attribuées (en fonction des disponibilités) vous sera envoyé avant la manifestation après l’instruction de votre dossier.

Matériels

Le preneur s’engage à prendre le matériel en l’état où il est livré.

Il s’engage à s’assurer pour les biens qui lui sont confiés.

Il s’engage à s’assurer en responsabilité civile pour la tenue de sa manifestation.

Il s’engage à restituer les biens confiés en parfait état de fonctionnement et de propreté et dans l’état où ils lui ont été confiés par la Ville.

Toute dégradation des biens confiés sous sa responsabilité sera réparée à ses frais.

Autorisations administratives

Le preneur s’engage à respecter les autorisations qui lui seront délivrées et à se conformer aux consignes données.

Fait à Rodez, le

Le demandeur

Zone réservée à l’Administration

Date d’enregistrement de la demande en Mairie :

Demande traitée le :

Par :

Fait à , le

La Ville